

# Réglementation et surveillance des installations de pisciculture marine de la Colombie-Britannique 2018



**GESTION DE  
L'AQUACULTURE**



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

**Canada**



# Pisciculture marine en Colombie-Britannique (C.-B.)

## EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE PISCICULTURE MARINE

Les installations de pisciculture marine se trouvent principalement au nord et à l'ouest de l'île de Vancouver. Il y a des concentrations de sites à plusieurs endroits, par exemple : la baie Clayoquot, la zone de Port Hardy, l'archipel Broughton et les îles Discovery. Toutes les installations de pisciculture marine possédant un permis valide en date du 31 décembre 2018 sont indiquées dans la carte figurant sur la page suivante.

## ESPÈCES DE POISSON DE MER ÉLEVÉES EN C.-B.

La majorité des permis de pisciculture marine est délivrée pour le saumon, le saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) et le saumon quinnat (*Oncorhynchus tshawytscha*) étant les poissons d'élevage les plus courants en Colombie-Britannique. Certaines autres espèces, comme la morue charbonnière (*Anoplopoma fimbria*), sont également élevées à plus petite échelle. Le saumon de l'Atlantique est l'espèce de poisson de mer d'eau froide préférée pour l'élevage à l'échelle mondiale, parce que ces poissons s'alimentent bien avec des granulés, transforment efficacement la nourriture en masse corporelle, grandissent rapidement et sont bien adaptés aux limites d'un parc en filet.

PART DE LA BIOMASSE DE PRODUCTION PAR ESPÈCE	
Saumon de l'Atlantique	95,7 %
Saumon quinnat	2,7 %
Morue charbonnière	1,6 %

## RÉGLEMENTATION DE LA PISCICULTURE AU CANADA

La pisciculture est gérée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La façon dont elle est gérée varie d'une province et d'un territoire à l'autre.

Partout au Canada, la pisciculture est gérée de façon durable en vertu de la *Loi sur les pêches*. Les partenaires fédéraux travaillent ensemble pour s'assurer que le poisson est sain et propre à la consommation.



	C.-B.	Î.-P.-É.	Reste du Canada
<b>Approbation des sites</b>	Partagé	Partagé	Provincial
<b>Gestion des terres</b>	Provincial	Fédéral	Provincial
<b>Activités quotidiennes et surveillance</b>	Fédéral	Fédéral	Provincial
<b>Introductions et transferts</b>	Partagé	Partagé	Partagé
<b>Approbation des médicaments et des pesticides</b>	Partagé	Partagé	Partagé
<b>Salubrité des aliments</b>	Fédéral	Fédéral	Fédéral

Sites d'aquaculture actifs et inactifs en Colombie-Britannique en 2018



1:800,000  
Système de coordonnées: NAD 1983 BC Environment Albers

Produit par la Division de la gestion de l'aquaculture du MPO  
Données: installations autorisées du MPO au 31-12-2018.  
De rnière mise à jour: 12-03-2019.  
Cette carte est fournie aux fins d'information seulement et ne doit pas être utilisée pour la navigation. Pour obtenir la liste des détenteurs de permis actuels, veuillez consulter l'adresse <https://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/licence-permis/index-fra.html>



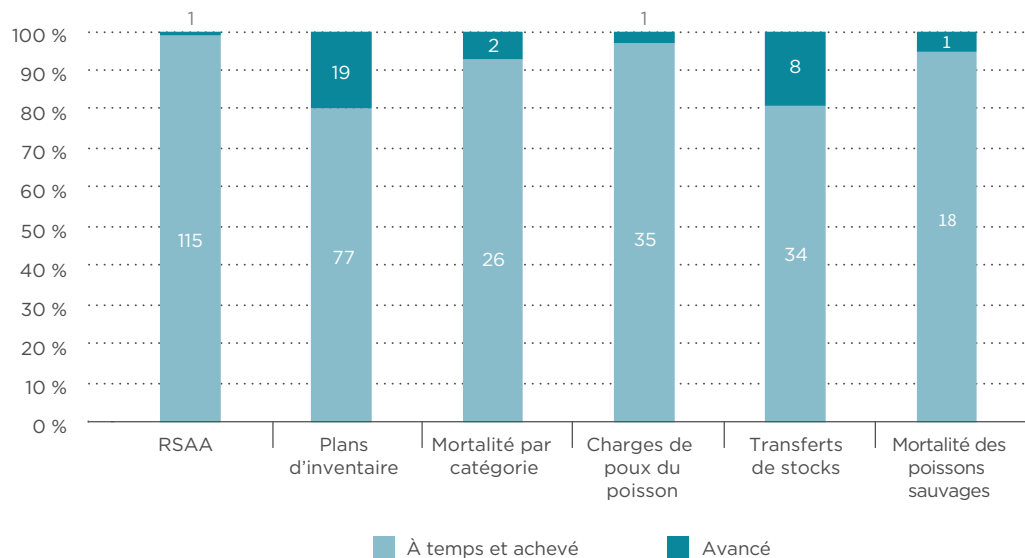
**Légende**

- Installations de pisciculture marine autorisées actifs (80)
- Installations de pisciculture marine autorisées inactifs (36)

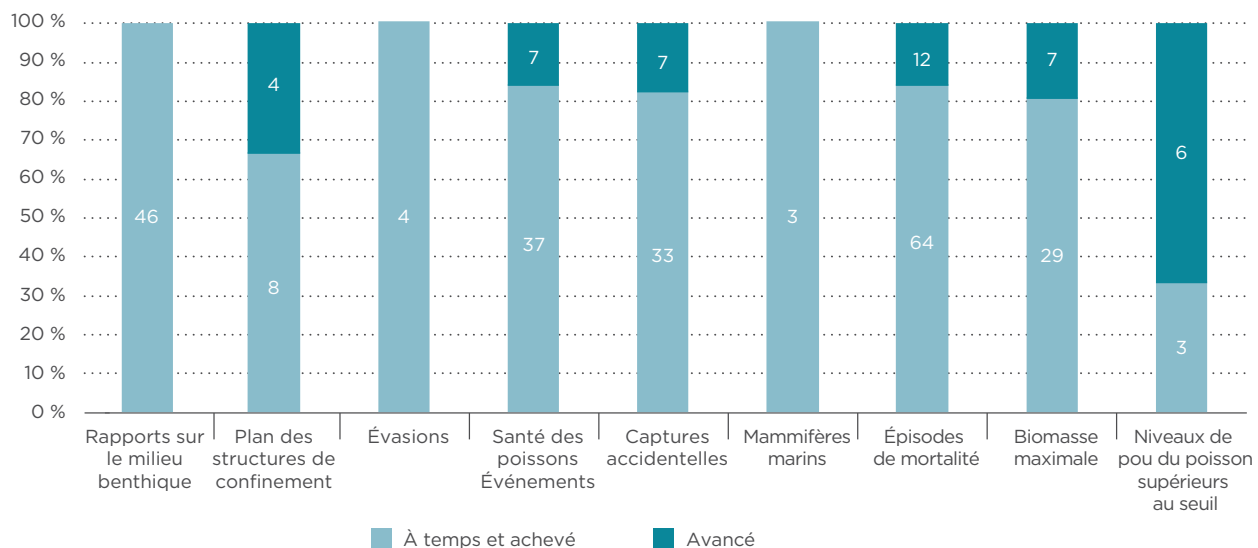
# Exigences en matière de rapports

En vertu du *Règlement du Pacifique sur l'aquaculture*, les titulaires de permis doivent soumettre au MPO des rapports qui se répartissent en deux grandes catégories : les rapports programmés et les déclarations d'événements. Le MPO examine tous les rapports afin d'en valider le contenu, de vérifier qu'ils contiennent tous les éléments imposés par les conditions de permis et de déterminer s'ils ont été présentés à temps. S'il n'y a que des omissions ou des erreurs administratives mineures dans le rapport, et que le titulaire de permis les corrige rapidement, le MPO peut considérer que le rapport est complet et qu'il a été remis à temps.

## Rapports programmés présentés au MPO - 2018



## Déclarations d'événements présentées au MPO - 2018





## SURVEILLANCE ET VÉRIFICATIONS

# Que se passe-t-il au cours d'une vérification de la santé des poissons?

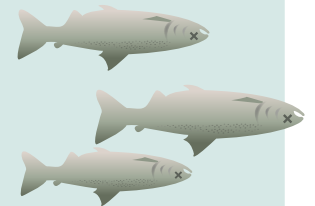
Pêches et Océans Canada (MPO) exige que les exploitants des fermes salmonicoles en milieu marin suivent des mesures strictes pour préserver la santé des poissons et inspectent les lieux de façon courante et aléatoires pour en assurer la conformité.

En C.-B., les exploitants aquacoles doivent suivre un Plan de gestion de la santé (PGS) des poissons approuvé par le MPO. Ce plan décrit la façon dont l'exploitation aquacole doit gérer la biosécurité, la qualité de l'eau, la pharmacothérapie et d'autres mesures pour optimiser le bien-être des poissons. L'industrie doit surveiller la santé des poissons et présenter ses constatations au MPO.

1

### ÉCHANTILLONNAGE ET OBSERVATION

Une équipe de deux ou trois biologistes du MPO passe environ quatre heures à chaque site. Les vérificateurs observent les poissons de chaque enclos, notant tous les comportements ou signes qui indiqueraient un mauvais état de santé, comme le fait de nager lentement ou des anomalies visibles. Ils sélectionnent ensuite jusqu'à 10 poissons morts récemment (appelés « argentés ») aux fins d'échantillonnage.



2

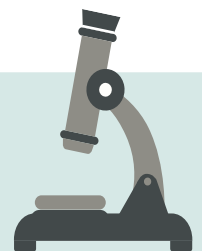
### COLLECTE DE TISSUS

Des échantillons de tissu sont prélevés sur le site, puis envoyés à un laboratoire agréé par le Conseil canadien des normes et par l'American Association of Veterinary Laboratory Diagnosticians.

3

### ANALYSES DE LABORATOIRE

Le laboratoire analyse les échantillons pour détecter les maladies préoccupantes, y compris le virus de l'anémie infectieuse du saumon (AIS) et le virus de la nécrose hématoïétique infectieuse (VNHI), ainsi que de possibles maladies nouvelles ou émergentes.



4

### EXAMEN ET PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats sont analysés par les vétérinaires du MPO et publiés sur son site Web à : [www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/protect-protege/reduce-disease-reduire-maladie-fra.html](http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/protect-protege/reduce-disease-reduire-maladie-fra.html).

!

**Certaines maladies infectieuses graves, comme l'AIS et le VNHI, sont inscrites en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*. Si on décèle une de ces maladies, on doit le signaler immédiatement à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui mènera une enquête et élaborera un plan pour empêcher sa propagation.**

# LA FAÇON DONT LE MPO INSPECTE LA SANTÉ DES POISSONS AUX SITES AQUACOLES DE LA C.-B.



Les vérificateurs utilisent une liste de contrôle de 60 critères afin de s'assurer que l'exploitation aquacole mène ses activités conformément à sa licence et qu'elle se conforme à son PGS. Toute défectuosité est notée et examinée avec l'aquaculteur afin d'apporter les améliorations nécessaires. De plus, les résultats sont publiés sur le site Web du MPO.



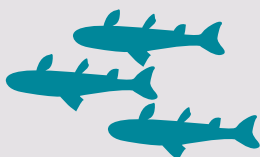
**LE COMPORTEMENT ET LA SANTÉ DES POISSONS**  
sont surveillés



**LA QUALITÉ DE L'EAU**  
est surveillée régulièrement et peut être améliorée au besoin



**LES PROTOCOLES DE BIOSÉCURITÉ**  
comme la désinfection de l'équipement, la restriction des visiteurs et l'utilisation de bains de pied, sont respectés



**LA COLLECTE ET LA CLASSIFICATION**  
des poissons morts sont fréquentes



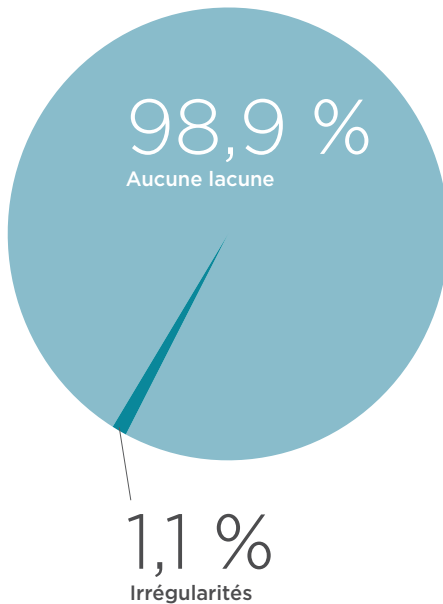
**LES REGISTRES DE L'ALIMENTATION, DE LA NUTRITION ET DE LA PARMACOTHÉRAPIE**  
sont à jour

Les résultats sont analysés par les vétérinaires du MPO et publiés sur son site Web à :  
[www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/protect-protege/reduce-disease-reduire-maladie-fra.html](http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/protect-protege/reduce-disease-reduire-maladie-fra.html).



## INSPECTIONS DU PLAN DE GESTION DE LA SANTÉ DES POISSONS DU MPO – 2018

Cette figure résume les 35 irrégularités observées au cours des inspections menées par le MPO en 2018 dans le cadre du plan de gestion de la santé des poissons. Au total, 120 inspections en vertu du plan de gestion de la santé des poissons ont été menées.



Le protocole de récupération de carcasses ou la tenue des registres a besoin d'être amélioré (3).

Les mesures d'urgence ou l'information sur la mortalité massive doivent être retravaillées (3).

L'élevage ou la tenue des registres conformément à l'annexe VIII-A ou VIII-B des conditions des permis doivent être améliorés (4).

Le protocole ou la tenue des registres sur le pou du poisson conformément à l'annexe VII ou VII-A de la condition des permis doit être amélioré (17).

La signalisation des amarrages doit être améliorée (3). Préoccupations au sujet du protocole nutritionnel ou relatif aux aliments médicamenteux (1). Les registres de transfert sont incomplets ou ne sont pas à jour (2).

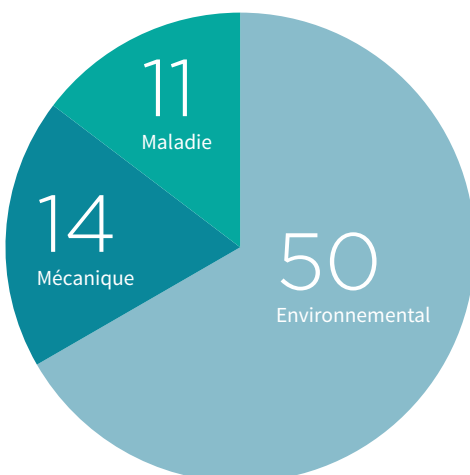
Les registres sur la mortalité des poissons sauvages doivent être clarifiés (2).

## INCIDENTS SIGNALÉS PAR L'INDUSTRIE

### Incidents de mortalité de 2018

Cette figure résume les incidents de mortalité signalés par l'industrie pour les installations en activité en 2018.

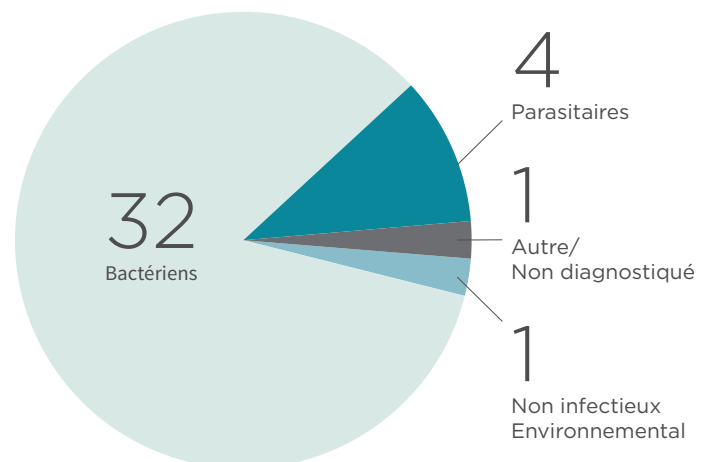
Un incident de mortalité se produit si la quantité de poissons morts dans une installation de pisciculture marine dépasse les seuils indiqués dans les conditions du permis.



### Événements liés à la santé des poissons – 2018

Cette figure résume les événements liés à la santé des poissons signalés par l'industrie pour les installations en activité.

Un événement lié à la santé des poissons est une maladie soupçonnée ou déclarée qui survient dans une installation aquacole et qui nécessite l'intervention d'un vétérinaire et justifie l'adoption de mesures d'atténuation.





# Santé des poissons

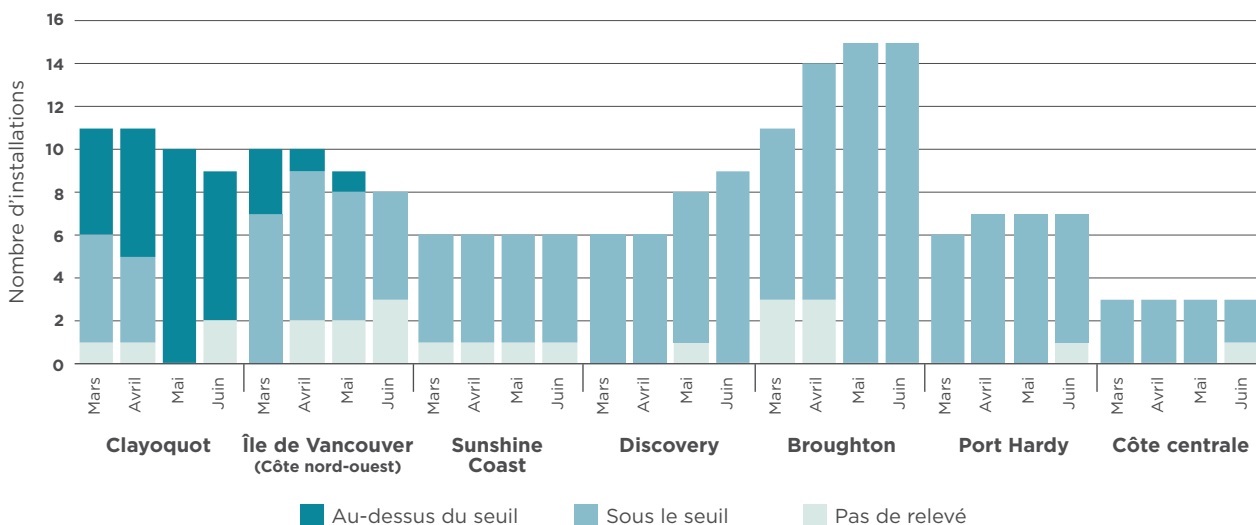
## POU DU POISSON

La réduction au minimum des niveaux de concentration de poux du poisson dans les fermes grâce à la surveillance, à l'atténuation, au traitement et à la production de rapports obligatoires, ainsi que les vérifications et inspections du MPO pour assurer la conformité sont des éléments essentiels de la gestion durable de l'aquaculture. Le MPO évalue l'abondance du pou du poisson dans le saumon d'élevage et vérifie l'exactitude des données soumises par l'industrie. Cela permet au MPO d'obtenir en temps opportun de l'information sur le rendement opérationnel et la conformité des installations aquacoles.

Les titulaires de permis doivent dénombrer les poux du poisson dans les installations d'élevage de saumon de l'Atlantique en activité tout au long de l'année. L'échantillonnage du pou du poisson a lieu tous les mois de juillet à février, et toutes les deux semaines du 1er mars au 30 juin pendant la dévalaison des saumoneaux sauvages. Si le nombre moyen de *Lepeophtheirus salmonis* motiles (une espèce de pou du poisson) est supérieur à trois poux par poisson pendant la période de dévalaison du saumon sauvage, le titulaire de permis doit signaler ce résultat au MPO dans un délai de sept jours.

Les dépassements de l'abondance du pou du poisson par rapport au seuil actuel sont relativement rares depuis 2011; toutefois, dans le cadre d'une approche de gestion adaptative, le MPO examine ses conditions de permis actuelles relatives au pou du poisson en vue de les modifier d'ici 2020 de façon que cela coïncide avec la prochaine période de migration du saumon sauvage. Un certain nombre d'améliorations proposées aux conditions de permis actuelles sont à l'étude afin de les harmoniser avec la nouvelle approche en matière d'aquaculture et d'appuyer la gestion par zone, en consultation avec les Premières Nations, l'industrie et les organisations non gouvernementales de l'environnement.

Niveaux de pou du poisson supérieurs au seuil par région - 2018



# GESTION DES POUX DE MER DANS LES ÉLEVAGES DE SAUMON DE LA C.-B.

## QU'EST QUE LE POU DU POISSON?

Le pou du poisson est un parasite qui vit dans les eaux côtières de la C.-B. depuis des milliers d'années. Les poissons d'élevage sont exempts de poux du poisson quand ils intègrent l'océan, mais ils peuvent les attraper dans le milieu marin.

L'espèce de pou du poisson qui touche le plus le saumon sauvage et d'élevage est nommée *L. salmonis*

### TOUTE L'ANNÉE

Les exploitants aquacoles doivent régulièrement dénombrer les poux du poisson sur leurs poissons et communiquer ces chiffres mensuellement au MPO.

### DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 30 JUIN

#### PÉRIODE DE DÉVALAISON DES JUVÉNILES SAUVAGES

C'est le moment où le jeune saumon sauvage entreprend son voyage du lieu de naissance en eau douce vers l'océan.

Si le dénombrement des poissons d'élevage révèle une moyenne de plus de trois *L. salmonis* motiles par poisson, les exploitants aquacoles doivent agir pour réduire les niveaux de poux. Un « motile » est un pou à l'étape mobile de son cycle de vie.

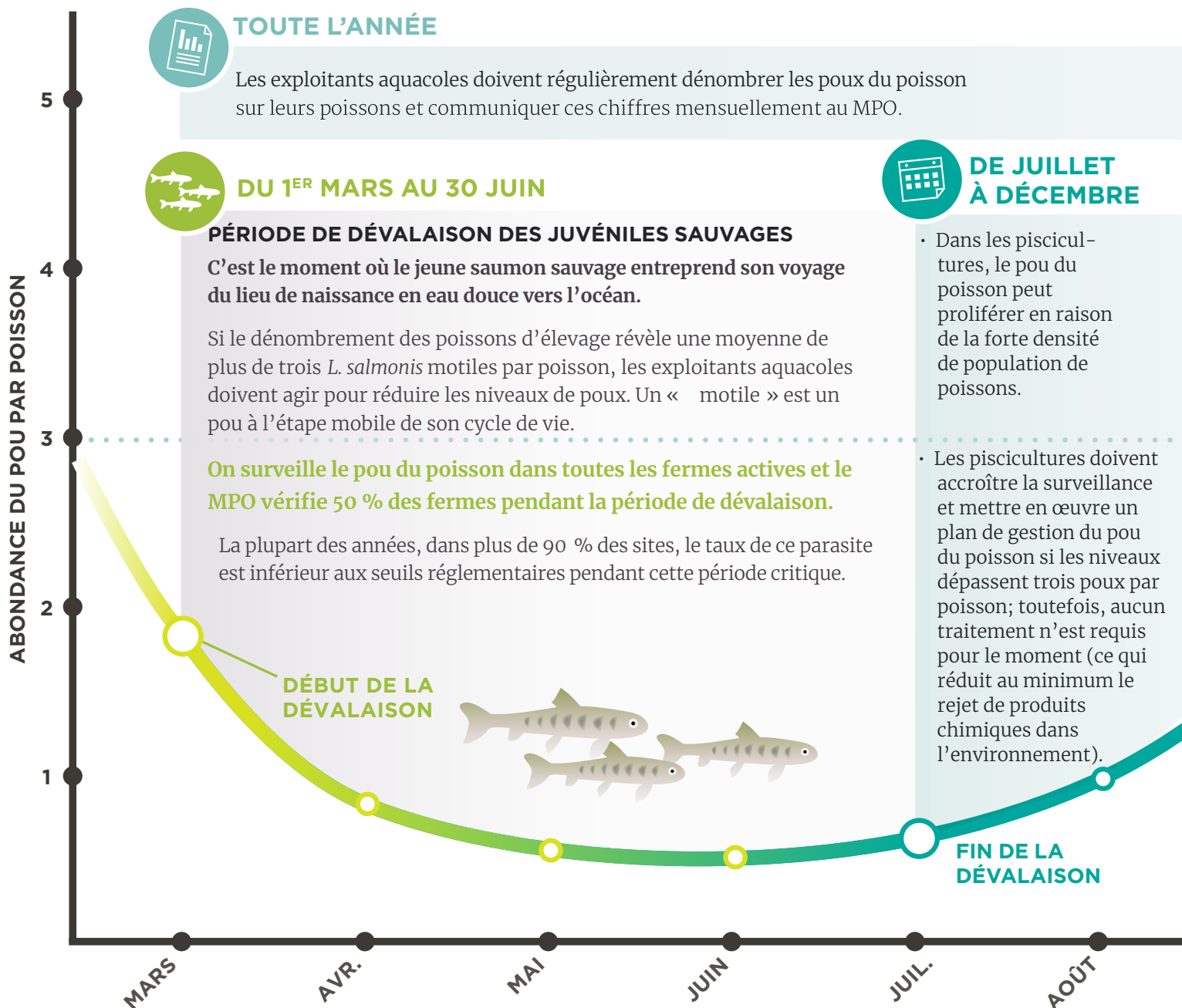
**On surveille le pou du poisson dans toutes les fermes actives et le MPO vérifie 50 % des fermes pendant la période de dévalaison.**

La plupart des années, dans plus de 90 % des sites, le taux de ce parasite est inférieur aux seuils réglementaires pendant cette période critique.

### DE JUILLET À DÉCEMBRE

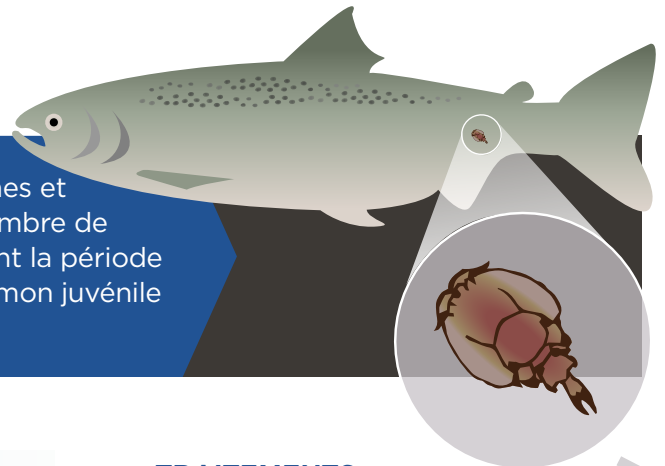
- Dans les piscicultures, le pou du poisson peut proliférer en raison de la forte densité de population de poissons.

- Les piscicultures doivent accroître la surveillance et mettre en œuvre un plan de gestion du pou du poisson si les niveaux dépassent trois poux par poisson; toutefois, aucun traitement n'est requis pour le moment (ce qui réduit au minimum le rejet de produits chimiques dans l'environnement).



En général, le pou du poisson ne nuit pas au poisson adulte, mais il peut nuire au petit saumon juvénile.

Grâce aux exigences de Pêches et Océans Canada (MPO), le nombre de poux est le plus faible pendant la période de dévalaison, lorsque le saumon juvénile sauvage est le plus à risque.



L'abondance du pou du poisson varie d'une année à l'autre et est influencée par les conditions environnementales comme le taux de salinité et la température de l'océan.

### TRAITEMENTS VISANT LE POU DU POISSON

NIVEAUX DE POUX NON GÉRÉS

- À la fin de l'été, le saumon sauvage commence le retour à sa frayère. Ce poisson sauvage est naturellement porteur de poux du poisson, qu'il peut transmettre au saumon d'élevage. C'est pourquoi les niveaux de poux dans les fermes commencent à augmenter à la fin de l'été et atteignent leur maximum au début de l'hiver.

3 POUX MOTILES PAR PÉRIODE DE DÉVALAISON

Le MPO effectue des vérifications des poux du poisson pour assurer l'exactitude des rapports de l'industrie.

**En 2018, le MPO a échantillonné 2 880 saumons de l'Atlantique au cours de 49 vérifications liées au pou du poisson.**



### JANVIER ET FÉVRIER

Les piscicultures commencent à prendre des mesures pour réduire les niveaux de poux, au besoin. Cela peut comprendre la pêche ou l'utilisation d'un traitement administré dans l'alimentation ou dans un bain et approuvé par Santé Canada.

Ce graphique indique les niveaux de poux dans une ferme moyenne durant une année moyenne.

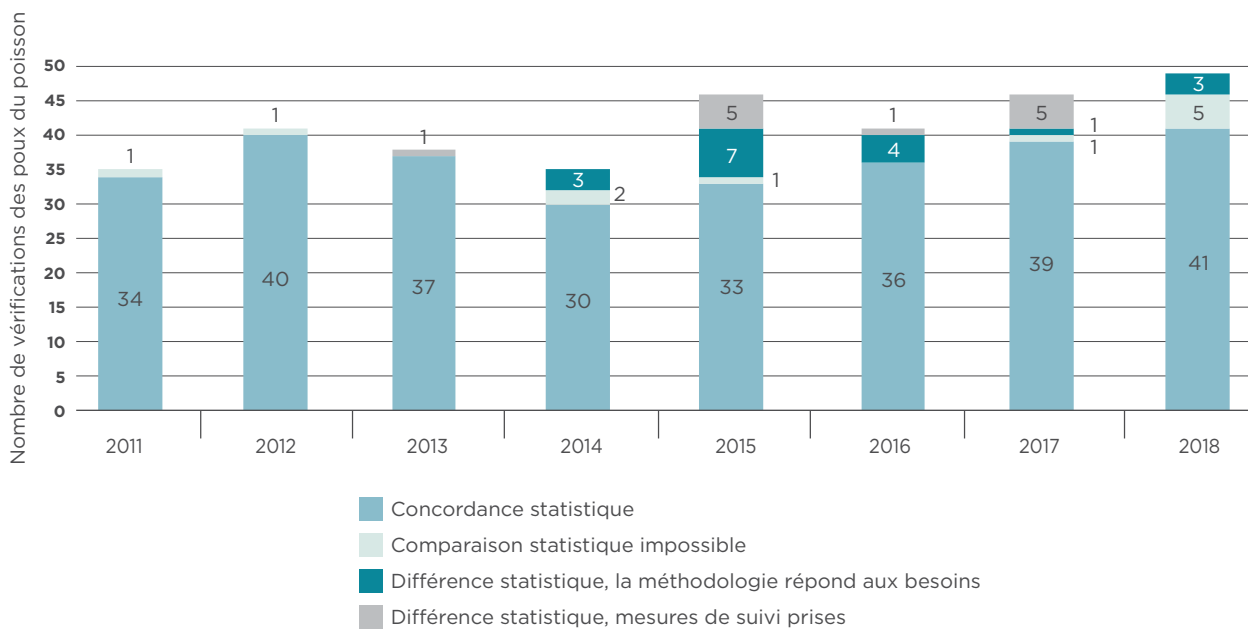
SEPT.      OCT.      NOV.      DÉC.      JANV.      FÉVR.

## GESTION INTÉGRÉE DES DÉPRÉDATEURS

SLICE® (*benzoated'émamectine*) est un agent chimiothérapeutique sous permis couramment utilisé pour la gestion du pou du poisson chez les salmonidés d'élevage. En Colombie-Britannique, la résistance à SLICE® est apparue dans certaines populations de saumon de l'Atlantique d'élevage, nécessitant la mise au point de traitements de rechange pour assurer la gestion des poux et prévenir la résistance à grande échelle. Le fait d'avoir d'autres options thérapeutiques est une caractéristique clé de la gestion intégrée des déprédateurs. Cela implique l'utilisation de nombreuses méthodes de contrôle et de réduction du pou du poisson afin de réduire la dépendance aux agents chimiothérapeutiques et de prévenir le développement de la résistance. Quelques exemples : l'utilisation de SLICE® par rotation avec d'autres traitements comme des bains de peroxyde d'hydrogène et/ou l'élimination mécanique des poux de mer (par exemple, en utilisant un bateau Hydrolicer).

### Vérifications de la présence du pou du poisson réalisées par le MPO aux installations d'aquaculture de poissons marins de la Colombie-Britannique, de 2011 à 2018

Le MPO vérifie les installations aquacoles pour s'assurer de l'exactitude des procédures et des rapports de l'industrie. Le jour de la vérification du pou du poisson, le MPO et l'industrie procèdent au dénombrement du pou du poisson sur un nombre égal de poissons. Les résultats des dénombrements du MPO et de l'industrie sont comparés pour déterminer la concordance statistique. Le MPO évalue également les procédures de dénombrement de l'industrie, et dans les cas où le MPO et l'industrie ne sont pas d'accord, la différence peut être attribuée à la sélection de l'échantillon et non à la méthodologie. Dans ces cas, aucune mesure de suivi n'est nécessaire. Si les niveaux de poux sont très bas, la comparaison statistique n'est pas possible.



# PLUS DE DÉTAILS SUR LE CONTRÔLE ET LE PROCESSUS DE VÉRIFICATION



CHAQUE ANNÉE, LE MPO EFFECTUE ENVIRON

# 120

VÉRIFICATIONS DE LA SANTÉ DES POISSONS.

EN MOYENNE, LE TAUX DE CONFORMITÉ EST DE

# 98%



## TOUS LES TROIS MOIS

LE MPO SÉLECTIONNE AU HASARD 25 % DES FERMES SALMONICOLES ACTIVES\* DE LA C.-B. POUR VÉRIFIER LES RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE DE L'INDUSTRIE.

\*Une exploitation aquacole active se caractérise par l'exploitation d'au moins trois enclos remplis de poissons pendant au moins trente (30) jours d'un trimestre.



Apprenez-en davantage à

<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/index-fra.html>



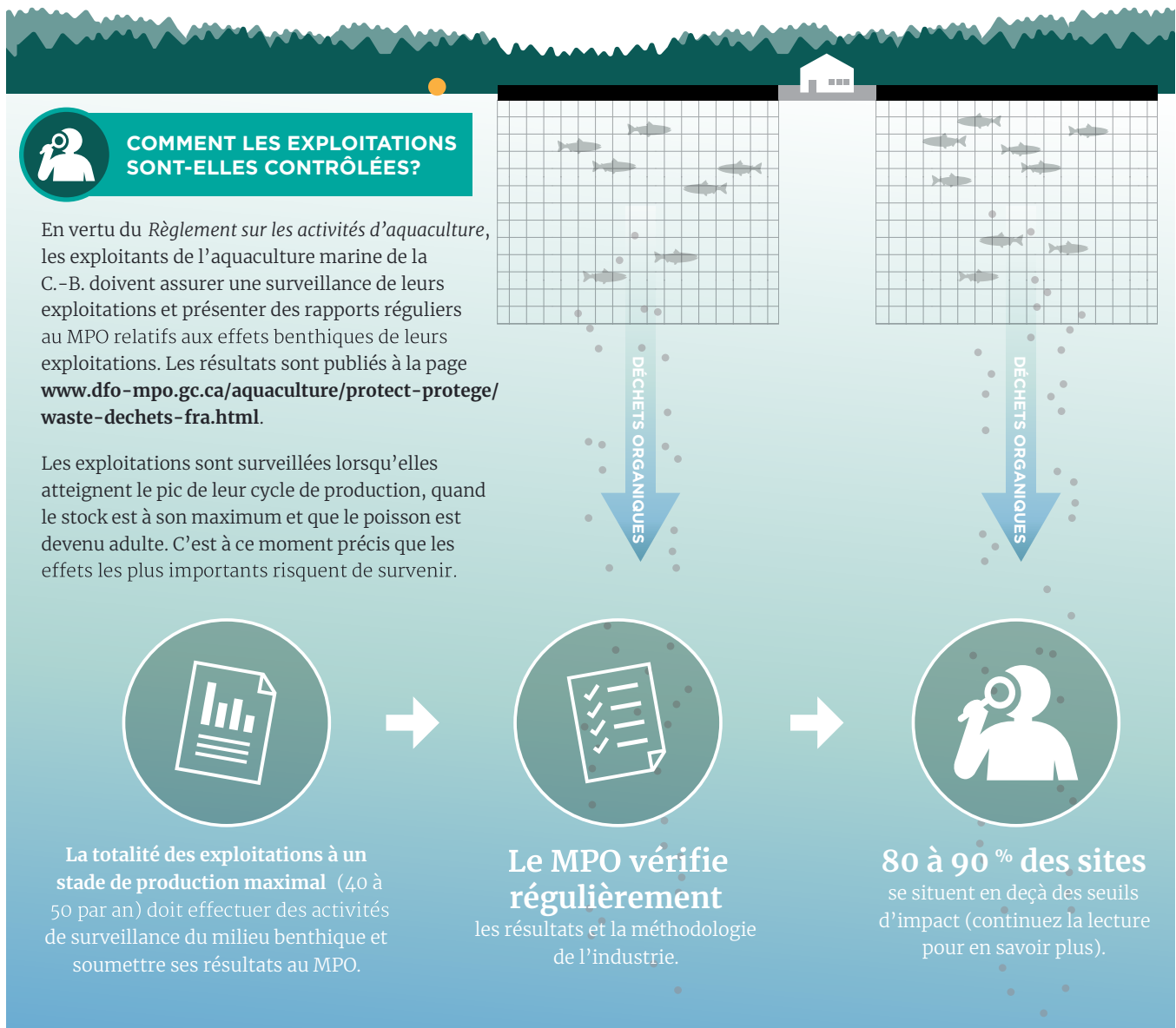


# Environnemental

## QU'EST-CE QUE LA SURVEILLANCE BENTHIQUE (FOND MARIN)?

« Benthique » signifie « appartenant au fond d'un plan d'eau, relatif au fond d'un plan d'eau ou se produisant au fond d'un plan d'eau ». En Colombie-Britannique, le cadre de surveillance, de vérification et de réglementation complet de Pêches et Océans Canada (MPO) limite les effets des exploitations aquacoles sur le milieu environnant.

Les déchets organiques des exploitations aquacoles, notamment les excréments et les surplus alimentaires, se déposent sur les fonds marins se trouvant sous les sites aquacoles et autour des sites aquacoles. En petites quantités, cela fournit de la nourriture aux espèces vivant sous ces sites, mais en quantités trop importantes, les organismes présents peuvent être étouffés ou les fonds marins modifiés. Avec le temps, les fonds marins se rétabliront.

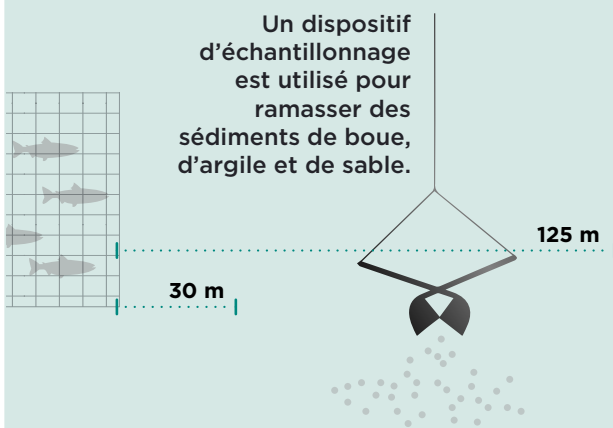


## FONDS MOUS ET DURS

Les activités de surveillance benthique dépendent du fond marin se trouvant sous l'exploitation. En Colombie-Britannique, le fond marin est généralement considéré comme un fond mou ou un fond dur.

Voici les procédures de surveillance benthique que l'industrie doit respecter. Les biologistes du MPO suivent les mêmes procédures pendant les vérifications benthiques :

### EXPLOITATIONS À FOND MOU



Les échantillons de sédiments sont prélevés à 30 et 125 mètres, aux deux extrémités du bord des cages.

Les échantillons sont remontés à la surface et analysés afin de saisir la quantité de sulfures libres. Un fond marin sain riche en oxygène contiendra de faibles taux de sulfures.

Pour les stations à 30 m, le seuil de sulfures libres est établi à 1 300  $\mu\text{mol}$ .

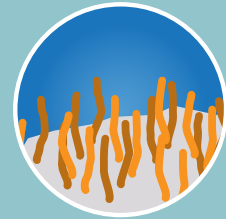
Pour les stations à 125 m, le seuil de sulfures libres est établi à 700  $\mu\text{mol}$ .

### EXPLOITATIONS À FOND DUR

Des caméras sous-marines saisissent des vidéos du gravier, des grosses pierres ou de la couche rocheuse du fond marin. Les vidéos servent à déceler la présence de *Beggiatoa* et de complexes de polychètes opportunistes.



*Beggiatoa* est une bactérie formant des tapis blancs visibles



PCOs sont des organismes ressemblant à des tapis orange épais

Ces espèces peuvent survivre là où d'autres ne le peuvent pas et permettent d'éliminer les déchets accumulés. Leur présence indique aussi des taux élevés de sulfures.

La vidéo sert à examiner les effets dans la zone entre 100 et 124 mètres du bord des cages.

Cette zone est divisée en six segments. Si plus de quatre segments sont couverts de *Beggiatoa* ou de complexes de polychètes opportunistes à plus de 10 %, le seuil est dépassé.



**Si les seuils sont dépassés, l'exploitation ne peut pas être repeuplée** tant que les données de surveillance n'indiquent pas un rétablissement adéquat de la zone.

## INCIDENTS SIGNALÉS PAR L'INDUSTRIE ET LIÉS À LA SURVEILLANCE DU MILIEU BENTHIQUE

### Données de surveillance benthique

Voici un résumé des rapports d'échantillonnage des fonds marins soumis en 2018. Le MPO a réalisé 14 vérifications de sites, et celles-ci ont révélé que la totalité des résultats concordait avec les rapports soumis par l'industrie.

	Installations sous le seuil dans toutes stations	Installations dépassant le seuil dans une ou plusieurs stations
<b>Dur</b>	8	1
<b>Mixte</b>	3	1
<b>Mou</b>	30	2

## RAPPORTS ENVIRONNEMENTAUX

### Captures accidentelles

On entend par capture accidentelle tout poisson sauvage capturé ou trouvé mort dans une installation à la suite d'activités aquacoles telles que la récolte ou le transfert de poissons. Des efforts doivent être faits pour relâcher les poissons vivants avec le moins de dommages possible. Toutes les captures accidentelles doivent être enregistrées et déclarées au MPO à la fin de chaque cycle de production.

Comparativement à un pourcentage du total autorisé des captures (TAC) dans la pêche commerciale, la quantité de captures accidentelles liées à l'aquaculture en Colombie-Britannique est négligeable. Par exemple, les captures accidentelles de hareng de 2017 représentent l'équivalent estimatif de 0,05 % du TAC commercial pour la pêche au hareng rogué dans le détroit de Géorgie.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Hareng du Pacifique</b>	7 833	11 264	23 374	26 128	29 075	45 023	75 106	13 836
<b>Morue du Pacifique</b>	288	2 104	2 004	851	13 511	2 158	13 379	131
<b>Espèces de sébastes</b>	1 753	38	2	46	25	1 453	10 095	3 348
<b>Espèces de perches</b>	1 316	182	129	545	351	751	832	400
<b>Saumon du Pacifique</b>	58	89	43	20	58	25	5	10
<b>Autre</b>	195	351	266	26	150	3 430	5 898	2 356
<b>TOTAL</b>	<b>11 443</b>	<b>14 028</b>	<b>25 818</b>	<b>27 616</b>	<b>43 170</b>	<b>52 840</b>	<b>105 315</b>	<b>20 081</b>

### Évasions - 2018

Toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour empêcher les poissons d'élevage de s'échapper. En cas d'échappée de poissons, les titulaires de permis doivent prendre des mesures immédiates pour arrêter d'autres échappées de poissons, corriger le problème et signaler l'événement. Le personnel du MPO effectue des inspections régulières pour s'assurer du respect des conditions de permis.

**4** ÉVÉNEMENTS D'ÉVASION ONT ÉTÉ ENREGISTRÉS

**13** POISSONS ÉCHAPPÉS



### Interactions avec des mammifères marins - 2018

Toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour empêcher les mammifères marins d'entrer en conflit avec l'infrastructure des installations et les poissons d'élevage. Les interactions qui entraînent la mort ou la libération d'un mammifère marin doivent être signalées dans les 24 heures suivant leur découverte. Le personnel du MPO effectue des inspections régulières pour s'assurer du respect des conditions de permis.



**2** OTARIES DE CALIFORNIE NOYÉS

**1** PHOQUE COMMUN NOYÉ

**1** RORQUAL À BOSSE LIBÉRÉ



# 2019 et au-delà

## GESTION PAR ZONE

Pêches et Océans Canada propose que les autorités fédérales, provinciales et autochtones collaborent avec l'industrie de l'aquaculture afin d'**adopter une approche de planification et de gestion plus concertée et davantage axée sur les zones.**

La gestion de l'aquaculture par zone fait en sorte que la planification et la gestion s'effectuent à une échelle géographique optimale, en partenariat avec les groupes autochtones, les gouvernements et l'industrie de l'aquaculture.

L'objectif sera de tester d'abord cette approche dans le cadre d'un projet pilote en C.-B., puis dans d'autres régions du Canada en cas de réussite.

## ÉTUDE SUR L'ÉTAT DES TECHNOLOGIES DE SALMONICULTURE

Le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir l'innovation en aquaculture afin de soutenir la croissance durable du secteur. Le gouvernement **entreprend une étude qui examinera la faisabilité économique de différentes technologies de production de l'aquaculture, ainsi que leur impact environnemental.** L'Étude sur l'état des technologies de salmoniculture permettra un examen complet des technologies de rechange pour la salmoniculture afin de permettre la croissance économique durable du secteur.

## RÉFORME RÉGLEMENTAIRE DE L'AQUACULTURE

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à moderniser les cadres réglementaires, le MPO propose d'**élaborer un ensemble complet de règlements propres à l'aquaculture, qui simplifierait et rationaliserait les exigences réglementaires actuelles en aquaculture** au Canada en regroupant tous les règlements fédéraux sur l'aquaculture en un seul.

Le règlement proposé comprendrait la modification des dispositions réglementaires existantes, ainsi que d'autres améliorations visant à améliorer davantage

la surveillance et la transparence réglementaires. À la suite de cette initiative, le Ministère prévoit travailler avec ses partenaires provinciaux à l'élaboration d'un ensemble de normes nationales en aquaculture.

## APPROCHE DE PRÉCAUTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à suivre une approche de précaution qui reconnaît que l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas justifier le report de décisions lorsqu'il existe un risque de dommage grave ou irréversible.

Le Ministère a **élaboré une politique provisoire intitulée Cadre de gestion des risques liés à l'aquaculture (CGRA) afin de fournir un processus uniforme et prévisible pour la gestion des risques liés à l'aquaculture** qui assure que les poissons sauvages et leurs habitats sont protégés. Ce cadre de gestion des risques explique également comment mettre en œuvre une approche de précaution pour la prise de décisions en aquaculture.

Un *Cadre provisoire sur le transfert des poissons vivants* a également été élaboré et fournit des directives sur l'autorisation du mouvement du transfert des poissons dans les milieux marins et sur les mesures d'atténuation supplémentaires qui s'imposent, le cas échéant, pour protéger les stocks sauvages. Le cadre provisoire établit un processus d'évaluation des répercussions des transferts sur les poissons sauvages et permet de déterminer s'il y a lieu de procéder à des tests de dépistage des agents pathogènes.

Les deux documents sont actuellement ouverts à la consultation publique jusqu'au 2 août 2019. De plus amples détails sont disponibles en ligne aux adresses ci-dessous :

*Cadre de gestion des risques liés à l'aquaculture (CGRA) :*  
<http://dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/consultations/farm-cgra/farm-consult-cgra-fra.html>

*Cadre sur le transfert des poissons vivants :*  
<http://dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/consultations/live-fish-poissons-vivants/lf-consult-pv-fra.html>

# Liens Web importants

## Page du MPO sur l'aquaculture (national)

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/aquaculture-fra.html>

## Page du MPO sur l'aquaculture (Région du Pacifique)

<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/index-fra.html>

## Répertoire des rapports publics dans le cadre du PRACB

<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/reporting-rapports/index-fra.html>

## Production de rapports publics sur l'aquaculture (national)

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/management-gestion/apr-rpa-reporting-fra.htm>

## Règlements sur l'aquaculture et conformité (Région du Pacifique Rapport annuel de conformité, Cadre pour la gestion intégrée de la panope, plans de gestion intégrée de l'aquaculture)

<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/regs-fra.html>

## Octroi de permis d'aquaculture (renseignements sur les frais d'utilisation, les conditions de permis, les rapports sur les demandes et les décisions, les lignes directrices en matière de choix des sites)

<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/licence-permis/index-fra.html>

## Cartes d'aquaculture (emplacement des installations, zones de santé des poissons, zones de transfert)

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/bc-cb/maps-cartes-fra.html>

## Maladies à déclaration obligatoire de l'ACIA

<http://www.inspection.gc.ca/animals/aquatic-animals/diseases/fra/1299156296625/1320599059508>

## LIENS VERS LES RAPPORTS PUBLICS SUR L'AQUACULTURE DU MPO

1. **Données nationales sur l'information publique en aquaculture**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/288b6dc4-16dc-43cc-80a4-2a45b1f93383>
2. **Taux de mortalité mensuel moyen du saumon d'élevage aux sites d'aquaculture de la ColombieBritannique**  
<http://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/85986a45-b71d-4380-8990-d5763fdf19a5>
3. **Classification des carcasses de saumons d'élevage aux sites d'aquaculture de la ColombieBritannique et par installation**  
<http://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/0a8c5505-ecb3-4d8b-8120-462bd7def6bb>
4. **Classification des carcasses de saumons d'élevage aux sites d'aquaculture de la ColombieBritannique et par zone de santé des poissons**  
<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/reporting-rapports/carcass-health-zone-sante/2017/index-fra.html>
5. **Activités de surveillance du MPO de santé du poisson aux sites d'aquaculture de la ColombieBritannique**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/4dc95665-3d44-428c-bb26-12f981c57060>
6. **Résultats des inspections de la santé des poissons effectuées par le MPO sur les sites d'aquaculture de poissons marins de la ColombieBritannique**  
<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/reporting-rapports/health-compliance-conform-sante/index-fra.html>
7. **Activités de vérification menées par le MPO concernant la pisciculture marine de la ColombieBritannique**  
<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/reporting-rapports/mer-mar-audit-verif/index-fra.html>
8. **Événements liés à la santé du poisson signalés sur des sites de pisciculture marine de la Colombie-Britannique**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/deefd1d7-7184-44c7-83aa-ec0db91aad27>
9. **Épisodes de mortalité dans des sites de piscicultures marine de la ColombieBritannique**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/7fbb2662-391a-4df7-99b4-3343fa68fc93>
10. **Résultats des vérifications de la santé du poisson effectuées par le MPO pour chaque installation des sites d'aquaculture de poissons marins de la ColombieBritannique**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/6c891715-317c-4d4d-9fe8-ea425e01d9d2>

11. **Dénombrement des poux du poisson par l'industrie aux sites d'aquaculture de poissons marins de la ColombieBritannique**  
<https://open.canada.ca/data/en/dataset/3cafbe89-c98b-4b44-88f1-594e8d28838d>
12. **Vérifications concernant les poux du poisson effectuées par le MPO aux sites d'aquaculture de poissons marins de la ColombieBritannique**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/5cfd93bd-b3ee-4b0b-8816-33d388f6811d>
13. **Nombre moyen de poux par poisson dans les fermes salmonicoles de ColombieBritannique**  
<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/reporting-rapports/lice-ab-pou/index-fra.html>
14. **Utilisation des agents antibactériens contre production de saumon de l'Atlantique en ColombieBritannique**  
<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/reporting-rapports/therapeut/index-fra.html>
15. **Utilisation d'agents thérapeutiques antipoux ajoutés aux aliments en ColombieBritannique**  
<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/reporting-rapports/therapeut/index-fra.html>
16. **Résultats des vérifications de la surveillance des organismes benthiques effectuées par le MPO aux sites de pisciculture marine de la ColombieBritannique**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/c1a54a0c-4eb0-4b50-be1f-01aee632527e>
17. **Résultats de la surveillance des organismes benthiques effectuée par l'industrie aux sites de pisciculture marine de la ColombieBritannique**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/7e76fdc8-c36a-491a-9afb-4f9280c929e8>
18. **Performance du milieu benthique dans les installations de pisciculture marine de la ColombieBritannique**  
<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/reporting-rapports/benth/index-fra.html>
19. **Captures fortuites aux sites d'aquaculture marins de la ColombieBritannique**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/0bf04c4e-d2b0-4188-9053-08dc4a7a2b03>
20. **Décès de mammifères marins dans des installations de pisciculture marine de la ColombieBritannique**  
<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/reporting-rapports/mar-mam/index-fra.html>
21. **Interactions avec des mammifères marins aux sites d'aquaculture de poissons marins de la Colombie-Britannique**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/a7b3fdfb-5917-4ca6-b29c-093e3f65d6ba>
22. **Utilisation d'éclairage aux sites de pisciculture marine de la ColombieBritannique (abandonné)**  
<https://open.canada.ca/data/fr/dataset/6d18936d-3463-422c-97ab-69906e5b682e>
23. **Évasions de poissons de mer d'élevage des sites d'aquaculture de la C.B.**  
<https://open.canada.ca/data/fr/dataset/691dd994-4911-433d-b3b6-00349ba9f24e>
24. **Surveillance des échappées de saumons de l'Atlantique (dans le cadre du Programme de surveillance du saumon atlantique)**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/f0299fb3-73b9-4977-b96a-c83bd84ebdc4>
25. **Gestion des transferts du saumon et maintien de sa santé dans les fermes salmonicoles de la ColombieBritannique**  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/700fe290-7653-49e1-b961-741dc1ead924>
26. **Réglementation et surveillance des installations de pisciculture marine de la ColombieBritannique**  
**2011-2014**  
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/management-gestion/mar-rep-rap-2011-2014/index-fra.html>  
**2015-2016**  
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/management-gestion/mar-rep-rap-2015-2016/index-fra.html>  
**2017**  
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/management-gestion/mar-rep-rap-2017/index-fra.html>

